

PALETTE DES COULEURS

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) a édité une palette de couleurs autorisées sur l'île de Ré pour les volets et portes.

*Les couleurs figurées ci-dessous sont indicatives compte tenu des variations d'affichage des écrans.
Les références "RAL" (système de codification des couleurs) vous permettront de trouver les teintes chez votre fournisseurs.*

On peut distinguer trois situations :

1) Couleurs standards utilisables sans accord des Bâtiments de France

RAL 6000
dit "Vert Platine"



RAL 6016
dit "Vert Turquoise"



RAL 6003
dit "Vert Olive"



RAL 6028
dit "Vert Pin"



RAL 6005
dit "Vert Mousse"



RAL 6032
dit "Vert de Sécurité"



2) Couleurs pour maisons aux façades enduites utilisables avec accord des Bâtiments de France

RAL 6021
dit "Vert Pâle"



RAL 6021 cassé de blanc
dit "Vert Pâle" cassé de
blanc



RAL 7036
dit "Gris Platine"



3) Couleurs pour maisons aux façades avec pierre de taille utilisables avec accord des Bâtiments de France

RAL 7005
dit "Gris Souris"



RAL 7040
dit "Gris Fenêtre"



RAL 7035
dit "Gris Clair"



Les références RAL 6021, 6021 cassé de blanc, 7036 et 7040 sont spécifiques aux prescriptions des AVAP - ZPPAUP (Aires et Zones de mise en valeur et de protection du patrimoine architectural).